



Saisie sur salaire retiré

Par **Pedros7383**, le **30/01/2020** à **17:39**

Madame monsieur ou maître bonjour, en 2016 mon ex-épouse à fait ordonner une saisie sur salaire (pension alimentaire). En 2017 en août, elle a fait retirer cette saisie. Ma question est la suivante : peut elle de nouveau procéder à une saisie sur mon salaire? Si oui, doit on repasser devant un juge? Par avance merci beaucoup. Cordialement.

Par **Pedros7383**, le **30/01/2020** à **18:43**

Je précise que mes deux filles sont désormais adultes et indépendantes. Leur mère a décidé officiellement via son huissier de retirer cette saisie. Pour aller jusqu'au bout, un huissier de justice est passé chez moi il y a de ça trois mois me demandant un échéancier dérisoire (donner 30€ par mois alors que la somme se monte à 4 000€). Ensuite avant hier ce même huissier me faisait cette même proposition par téléphone. Aucune lettre ne m'est parvenue et encore moins par recommandé. J'ai eu l'impression d'avoir affaire à un marchand de tapis. Je ne sais que faire, je m'en remet à vous. Merci.